

2016-12-16

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La soutenabilité des finances publiques dans le contexte du vieillissement (Article pour la Revue économique de décembre 2016)

Au cours des prochaines décennies, les finances publiques belges seront, à l'instar de celles de la plupart des pays européens, confrontées aux conséquences du vieillissement de la population. Ainsi, les prestations sociales des pouvoirs publics belges augmenteraient de 2,3 points de pourcentage du PIB entre 2015 et 2060.

La récente réforme des pensions a permis de limiter la hausse attendue des dépenses en matière de pensions, mais les coûts du vieillissement demeurent élevés dans une perspective européenne. S'y ajoute le risque que ces coûts soient sous-estimés si, par exemple, la productivité du travail devait croître moins vite que selon l'hypothèse sur laquelle s'appuie le scénario de référence du Comité d'étude sur le vieillissement.

Le vieillissement de la population reste dès lors un défi majeur pour la Belgique. Pour pouvoir y faire face, il convient de continuer à développer une stratégie cohérente et ciblée à trois volets couvrant tant les politiques budgétaire et économique que sociale.

Tout d'abord, du point de vue de la politique budgétaire, un programme de consolidation est nécessaire en vue d'atteindre un équilibre budgétaire structurel à moyen terme. Celui-ci doit consister principalement en une réduction sélective des dépenses. Par ailleurs, il convient d'œuvrer à une perception correcte des impôts et d'exploiter éventuellement les marges disponibles sur certaines recettes.

En outre, la politique économique doit viser à stimuler la croissance en augmentant le PIB potentiel. À cet effet, tout doit être mis en œuvre pour relever le taux d'emploi, en particulier celui d'un certain nombre de groupes à risque, au travers d'une politique active de l'emploi. Par ailleurs, il est nécessaire d'accroître la productivité, notamment en stimulant les investissements, la recherche et le développement, et en veillant à un fonctionnement plus efficace des marchés.

Enfin, il convient de maîtriser la hausse des dépenses en matière de pensions et de soins de santé afin d'assurer la soutenabilité des finances publiques et la viabilité de la protection sociale à long terme.

N° d'entreprise: 0203.201.340

RPM Bruxelles